

Avis CNC 139-4 - Warrants séparés

En cas d'acquisition de warrants, c'est-à-dire sans acquisition simultanée moyennant un prix global d'autres titres (actions et obligations) :

- ces warrants sont traités de la même manière que des actions ou parts (immobilisations financières ou placements de trésorerie);
- en cas d'utilisation de ces warrants pour souscrire des actions, leur valeur comptable s'incorpore dans la valeur d'acquisition des actions en cause.